

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 16 décembre 2016	N° 2016-814

Convocation du

Aujourd'hui vendredi 16 décembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID
Mme Marie RECALDE à M. Michel VERNEJOUL
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOULET
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES
M. Alain TURBY à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Alain DAVID
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Louis DAVID
Mme Magali FRONZES à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Pierre LOTHAIRE à M. Fabien ROBERT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Thierry MILLET à M. Daniel HICKEL
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE
M. Serge TOURNERIE à M. Jacques GUICHOUX

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 13h30
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h30
M. Jacques BOUTEYRE à M. Jean Jacques BONNIN à partir de 12h00
Mme Anne BREZILLON à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h10
M. Nicolas BRUGERE à Mme Solène CHAZAL à partir de 11h50
M. Gérard CHAUSSET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 13h30
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Brigitte COLLET à partir de 13h25
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Erick AOUIZERATE jusqu'à 11h10
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 13h10
Mme Martine JARDINET à M. Arnaud DELLU à partir de 12h00
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 12h00
M. Bernard JUNCA à M. Guillaume GUARRIGUES à partir de 12h00
Mme André KISS à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h00
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 13h20
Mme Frédérique LAPLACE à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 12h00
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT jusqu'à 10h40
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET à partir de 13h30
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h15
Mme Arielle PIAZZA à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h00
Mme Arielle PIAZZA à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h00
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN à partir de 11h35
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Anne WALRYCK à partir de 12h20
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE jusqu'à 10h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 16 décembre 2016	Délibération
	Secrétariat général Direction Contrôle de gestion	N° 2016-814

**Société d'économie mixte locale Régaz-Bordeaux - Rapport 2016 au titre de l'exercice 2015 -
Présentation - Information**

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Application de l'article 5-1 de la loi n° 2002-1 du 2 janvier 2002
relative aux sociétés d'économies mixtes locales**

REGAZ – BORDEAUX

Rapport 2016

Exercice 2015

Le présent rapport se propose de faire un point synthétique sur Régaz-Bordeaux, société anonyme d'économie mixte locale (SAEML).

Depuis le 1^{er} janvier 2015, en vertu de la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles (MAPTAM), la compétence « concession de distribution publique de gaz » a été transférée à Bordeaux Métropole qui en est devenu le premier actionnaire en détenant 51.93 % du capital de la société.

Trois chapitres seront traités successivement :

Le premier chapitre, relatif à la vie sociale, énoncera les principales décisions prises en Conseil d'administration et en Assemblée générale à compter du début du dernier exercice comptable, arrêté à la date de rédaction de ce rapport.

Le deuxième chapitre portera sur l'activité et notamment les relations contractuelles de la SAEML avec Bordeaux Métropole.

Enfin, le troisième chapitre fera le point sur la situation financière consolidée de la société sur la base des derniers comptes arrêtés.

Une fiche d'identité de la SAEML Régaz-Bordeaux est annexée au présent rapport.

1 - VIE SOCIALE

Les points principaux de la vie sociale de la société sur la période allant du début du dernier exercice comptable arrêté à la date d'établissement du présent rapport peuvent être présentés sous une forme synthétique dans le tableau suivant :

REUNIONS DES ORGANES SOCIAUX	2015	2016 (4)
Nombre de réunions du Conseil d'administration (CA)	4	4
Nombre de réunions de l'Assemblée générale ordinaire (AGO)	1	1
Nombre de réunions de l'Assemblée générale extraordinaire (AGE)	1	1
CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR	2015	2016 (4)
Publics	Oui (1)	Oui (2)
Privés	Non	Non
EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	2015	2016 (4)
Changement du montant du capital	Non	Non
Modification de la répartition du capital entre actionnaires	Oui (3)	Non
'(1) Mme Walryck de la ville de Bordeaux a démissionné en janvier 2015 et a été remplacée par Mme Fronzes. En date du 10 avril 2015, suite à la cession des actions de la ville de Bordeaux à Bordeaux Métropole, les 7 administrateurs représentants la ville de Bordeaux ont démissionné : il s'agit de Mesdames Virginie Calmels, Magali Fronzes, Nathalie Delattre, et de Messieurs Michel Duchêne, Nicolas Florian, Jean-Michel Gauté, Nicolas Guenro. Ce même jour, 7 administrateurs représentant Bordeaux-Métropole ont été désignés : il s'agit de Mesdames Virginie Calmes, Magali Fronzes, Michèle Delaunay, Claude Mellier et de Messieurs Michel Duchêne, Jacques Mangon, Clément Rossignol-Puech. '(2) Mme Michèle Delaunay, démissionnaire en mai 2016 a été remplacé par M Guillaume Bourrouih Parège. Mme Virginie Calmels, démissionnaire en octobre 2016 a été remplacée par Mme Maribel Bernard. (3) Le 11 mai 2015, Bordeaux Métropole est devenu le 1^{er} actionnaire de la SAEML Régaz-Bordeaux avec 98 661 actions après que la ville de Bordeaux lui a cédé l'intégralité de ses actions (97 311) ainsi que les 20 communes membres de la Métropole (1 350 actions) (4) Jusqu'à la date de rédaction du rapport : octobre 2016.		

en réunion du	en date du	nature de la décision prise
CA	22/01/2015	- Approbation du procès verbal de la séance du 24 juin 2014. - Remplacement par la ville de Bordeaux de Mme Walryck, administrateur par Mme Fronzes. - Présentation des résultats 2013-2014 de Régaz-Bordeaux et du groupe Régaz-Bordeaux. - Approbation du projet de rapport de gestion de Régaz-Bordeaux avec proposition d'affectation du résultat. - Approbation du projet de rapport de gestion du groupe Régaz-Bordeaux. - Adoption du projet de budget de Régaz-Bordeaux pour l'exercice 2014-2015 - Adoption du projet de budget du groupe Régaz-Bordeaux pour l'exercice 2014-2015. - Présentation du plan d'optimisation financière de Régaz. - Affectation du résultat de l'exercice 2014. - Trésorerie : autorisation d'emprunt et de découvert afin de financer les distributions de dividendes (souscription d'un emprunt de 26 M€). - Autorisation de renouvellement des cautions, avals et garanties par le directeur général à concurrence d'un montant annuel de 150 K€. - Examen annuel des conventions règlementées dont l'exécution se sont poursuivies au cours du dernier exercice entre Régaz et la ville de Bordeaux : convention d'exploitation de la distribution publique de gaz et convention d'autorisation d'implantation d'un échangeur de seringues. - Examen annuel de la convention de compte pour le placement des excédents de trésorerie qui s'est poursuivie au cours du dernier exercice entre Régaz et le crédit Municipal. - Approbation du bilan 2013/2014 de la convention de coopération Régaz/GRDF. - Information sur la cession des actions de la ville de Bordeaux et des autres communes à la Métropole dans le cadre de la Loi MAPTAM. - Autorisation d'avenant n°13 conclu entre la ville de Bordeaux et Régaz dans le cadre du transfert de la compétence « concession de distribution publique de gaz » à la Métropole - Autorisation de projets d'avenants aux contrats de concession de distribution publique de gaz conclus entre les 17 autres communes de la Métropole et Régaz dans le cadre du transfert de la compétence « concession de distribution publique » à la Métropole. - Autorisation de renouvellement pour 30 ans, à compter du 1^{er} janvier 2015, du contrat de concession de Castelnau de Médoc - Information sur le projet de cession de Gaz de Bordeaux. - Examen de la demande de la CRE sur l'indépendance du GRD par rapport aux activités de fourniture et production naturel de gaz. - Autorisation de cession des actions détenues par Mixéner dans sudhydro à Gédia : accord sur un prix de cession de 60 K€. - Autorisation de projet de transfert de l'activité géothermie de gaz de Bordeaux à Régaz : Régaz acquiert le fonds de commerce de l'activité géothermie de Gaz de Bordeaux pour un montant de 240 K€. - Approbation des projets de résolutions de la prochaine assemblée générale.

en réunion du	en date du	nature de la décision prise
		- Point projet Biogazillac, DSP Belcier et siège social : le projet de méthanisation est suspendu ; Mixener a répondu à la DSP pour la fourniture de chaleur sur le secteur de St Jean Belcier ; le permis de construire du siège social a été délivré. - Accord sur la prime de résultat du directeur général.
AGO	20/03/2015	- Lecture du rapport de gestion de Régaz-Bordeaux sur les comptes annuels clos le 30 septembre 2014. - Lecture du rapport de gestion du groupe Régaz sur les comptes annuels consolidés clos le 30 septembre 2014. - Présentation des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux Régaz-Bordeaux et les comptes consolidés du groupe Régaz clos le 30 septembre 2014. - Présentation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du code de commerce et approbation de ces conventions, à savoir : * GRDF : - Convention de coopération ; - Convention pour la mise à disposition de secours réciproque en situation de crise exceptionnelle ; - Convention de mise à disposition des installations pédagogiques du site de Bacalan pour des formations gaz. *Gascogne énergie services : - Convention de prestation de services ponctuelles en matière de maîtrise d'œuvre de construction de réseau pour la desserte gaz de Benesse les Dax, Gaas, Pouillon, Misson, Habas et Labatut. - Adoption des comptes sociaux clos au 30 septembre 2014 et affectation du bénéfice de 9 577 027 € en dividendes pour 9 576 000 € et en réserves pour 1 027 €. - Quitus aux administrateurs et au directeur général. - Renouvellement pour 3 ans des mandats d'administrateurs des sociétés GDF SUEZ, COGAC, de la Chambre de Commerce de Bordeaux ainsi que de Messieurs Lévitte et Both. - Approbation des comptes consolidés clos au 30 septembre 2014.
CA	16/04/2015	- Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 22 janvier 2015. - Agrément des projets de cessions des actions de la ville de Bordeaux et des 20 autres communes membres de la Métropole à Bordeaux Métropole suite à la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Les 97 311 actions détenues par la ville de Bordeaux et les 1 350 actions détenues par les 20 communes membres seront cédées à Bordeaux Métropole pour un montant total de 105 419 275 €. - Approbation de modifications des statuts relatives à la cession de l'intégralité des actions de la ville de Bordeaux à Bordeaux Métropole ; à l'actualisation des références à des textes abrogés ; à l'assouplissement du mode de fonctionnement des instances de la société. - Approbation de modifications des statuts par l'insertion d'un article 37 sur l'indépendance du gestionnaire du réseau de distribution.
CA	11/05/2015	- Désignation de 7 administrateurs représentants Bordeaux Métropole en remplacement des 7 administrateurs représentants la ville de Bordeaux, démissionnaires suite à la réalisation de la cession des actions de la ville de Bordeaux à Bordeaux Métropole : En date du 10 avril 2015, le conseil de Bordeaux Métropole a

en réunion du	en date du	nature de la décision prise
		désigné Mme Virginie Calmels, Mme Magali Fronzes, M Michel Duchène, M Jacques Mangon, M Clément Rossignol-Puech, Mme Michèle Delaunay, Mme Claude Mellier en remplacement des 7 représentants de la ville de Bordeaux, à savoir : Mme Virginie Calmels, Mme Magali Fronzes, Mme Nathalie DELATTRE, M Michel Duchène, M Nicolas Florian, M Jean-Michel Gauté, M Nicolas Guenro, démissionnaires. - Approbation du pv du conseil d'administration du 16 avril 2015. - Désignation du Président du conseil d'administration : Mme Virginie Calmels est désignée Présidente du CA. - Confirmation des vices Présidents : sont nommés vices Présidents Messieurs Antoine Auge, représentant GDF SUEZ, Marc Haestier, représentant la COGAC, Vincent Levita, représentant INFRAVIA ENERGIE AQUITAINE. - Confirmation du secrétaire en la personne de Mme Quitterie de Montaigut, responsable juridique et du Directeur Général en la personne de Benoît Meugniot ; approbation de sa rémunération. - Désignation des membres de la Commission d'appels d'offres : Mme Virginie Calmels reste Présidente et M Michel Duchène suppléant. Messieurs Jacques Mangon et Didier Mau sont nommés titulaires en remplacement de M Jean-Michel Gauté et Mme Nathalie Delattre ; Mr Clément Rossignol Puechest nommé suppléant en remplacement de M Nicolas Guenro. - Approbation du projet de distribution des réserves : il est décidé la mise en distribution exceptionnelle de réserves à hauteur de 16 M€.
AGO	09/06/2015	- Approbation d'une distribution exceptionnelle de réserves d'un montant de 16 M€ en complément de la distribution de dividendes réalisée au titre du résultat 2014.
CA	19/06/2015	- Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 11 mai 2015. - Présentation des résultats attendus au 30 septembre 2015 aussi bien sur les comptes sociaux que sur les comptes consolidés. - Autorisation de renouvellement des conventions règlementées avec : - GRDF secours réciproque en situation de crise exceptionnelle ; - GASCOGNE ENERGIES SERVICES : prestations de services. - Autorisation d'un avenant n°2 au traité de concession pour la distribution de gaz conclu avec le SDEEG pour les communes de Bruges, Le Bouscat, Saint Aubin du Médoc et Talence. Bordeaux Métropole se substituera au SDEEG compte tenu du transfert de la compétence énergie à compter de 2015. - Informations diverses (impact de la distribution des réserves sur la participation ; création de la SAS Energie des quartiers ; contrats de concession).
CA	19/01/2016	- Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 19 juin 2015. - Désignation de M Antonio Longo, chef du pôle juridique de Régaz-Bordeaux en tant que nouveau secrétaire du conseil d'administration. - Présentation des résultats, au 30 septembre 2015, de la SAEML Régaz-Bordeaux et du groupe Régaz. : approbation et quitus aux administrateurs et au Directeur général. - Approbation du rapport de gestion et proposition d'affectation du résultat de Régaz-Bordeaux qui s'élève à 9 188 861 €, en

en réunion du	en date du	nature de la décision prise
		distribution de dividendes pour 9 177 000 € et le reliquat de 11 861 € en réserves. - Approbation du rapport de gestion du groupe Régaz. - Adoption du budget 2015-2016 de la SAEML Régaz-Bordeaux et du groupe Régaz. - Accord sur les autorisations d'emprunts : 18 M€ pour financer les nouveaux investissements et 40 M€ maximum pour assurer les découverts bancaires. - Nomination des commissaires aux comptes : report de l'attribution des mandats. - Examen annuel du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées et renouvellement des conventions avec GRDF dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice : - La convention pour le traitement des interventions de sécurité gaz est renouvelée pour un an ; - La convention de mise à disposition des installations pédagogiques gaz est renouvelée pour 3 ans. - .Approbation du bilan 2014-2015 dans le cadre de la convention de coopération Régaz/GRDF. - Consultation triennale sur l'actionnariat salariée : approbation du projet de rapport du CA à l'AGE. - Présentation du rapport sur la situation comparée des conditions générales d'emplois et de formations des hommes et des femmes dans l'entreprise. - Accord sur la prime de résultat du Directeur Général. - Points sur les contrats de concession et l'évolution de la structure juridique du groupe.
CA	02/03/2016	- Désignation des commissaires aux comptes pour un mandat de 6 ans (jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes 2020-2021) : Co-commissaires aux comptes titulaires : AUDIT CONSEIL SYNTHESE EXPERTISE (ACSE) et DELOITTE et Associés - Co-commissaires aux comptes suppléants : M Sébastien CHEVALIER et B.E.A.S.
AGE	24/03/2016	- Examen du projet de résolution tendant à la réalisation de l'augmentation de capital au profit des salariés dans le cadre des dispositions de l'article L225-129-6 du code de Commerce : décision de renoncer sur le principe d'une telle disposition.
AGO	24/03/2016	- Adoption des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015 et quitus aux administrateurs et au Directeur Général. - Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions règlementées au sens de l'article L225-38 du code de commerce : - Contrat de prestations de services conclu en 2008 avec la SAEML GASCOGNE ENERGIE SERVICES dont le renouvellement a été autorisé par le CA du 19 juin 2015 ; - Convention de secours réciproque en situation de crise exceptionnelle conclue avec GRDF dont le renouvellement a été autorisé par le CA du 19 juin 2015 ; - Avenant tripartite (Régaz/Ville de Bordeaux/Bordeaux Métropole) de transfert de la convention d'exploitation de la distribution publique de gaz naturel du 25 juillet 1991 et dont la signature a été autorisée par le CA du 22 janvier 2015 ; - Avenant tripartite (Régaz/SDEEG/Bordeaux Métropole) de

en réunion du	en date du	nature de la décision prise
		transfert de la convention d'exploitation de la distribution publique de gaz naturel du 25 juillet 1991 et dont la signature a été autorisée par le CA du 22 janvier 2015 ; - 17 avenants tripartites (Régaz/communes concernées/Bordeaux Métropole) de transfert des conventions d'exploitation de la distribution publique de gaz naturel du 25 juillet 1991 et dont la signature a été autorisée par le CA du 22 janvier 2015. - Adoption de l'affectation du résultat des comptes clos au 30 septembre 2015 : 9 177 000 € en distribution de dividendes et 11 861 € en autres réserves. - Approbation des comptes consolidés clos au 30 septembre 2015. - Nomination des commissaires aux comptes pour 6 ans : - ACSE et DELOITTE et associés pour les commissaires aux comptes titulaires ; - M Sébastien CHEVALIER et B.E.A.S pour les commissaires aux comptes suppléants.
CA	13/06/2016	- Approbation des procès verbaux des conseils d'administration des 19 janvier et 2 mars 2016. - Démission de Mme Michèle Delaunay, administrateur et nomination de M Guillaume BOURROUÏH PAREGE pour la remplacer (délibération de Bordeaux Métropole en date du 27 mai 2016). - Information sur les comptes arrêtés à mi exercice, aussi bien pour Régaz-Bordeaux que pour les filiales du groupe Régaz.. - Autorisation au Directeur Général de signer le nouveau contrat de concession avec Bordeaux Métropole pour la distribution publique de gaz naturel : Ce nouveau contrat, d'une durée de 30 ans, prendra effet le 1^{er} octobre 2016 et regroupera 22 communes de la Métropole. - Autorisation de maintenir les deux conventions suivantes : - Convention de secours réciproque en cas de crise exceptionnelle entre GRDF et Régaz-Bordeaux ; - Convention de prestations de services entre Gascogne énergies services et Régaz-Bordeaux. - Autorisation de partenariat entre Régaz-Bordeaux et la commune de Saint-Médard-en-Jalles : Régaz versera 3000 € pour être partenaire du « Festival de l'air et de l'espace Big Band » situé à Saint-Médard-en-Jalles. - Accord sur une convention de garantie d'actif et de passif donnée à la filiale Mixéner, plafonné à 300 K€. - Information sur l'avis du comité d'entreprise de Régaz-Bordeaux : Malgré l'avis défavorable du comité d'entreprise sur les orientations stratégiques de Régaz,, les administrateurs confirment les orientations prises.
CA	14/10/2016	- Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 13 juin 2016. - Démission de Mme Virginie Calmels, administrateur et nomination de Mme Maribel Bernard pour la remplacer (délibération de Bordeaux Métropole en date du 23 septembre 2016). - Désignation de M Jacques Mangon comme Président du Conseil d'Administration. - Reconduction des vices Présidents : Messieurs Antoine Roland Auge, M. Marc Haestier, M. Vincent Levita. - Reconduction de M. Longo au poste de secrétaire du Conseil d'administration.

en réunion du	en date du	nature de la décision prise
		- Accord sur la reconduction de M. Benoît Meugniot, directeur général, de ses pouvoirs et de sa rémunération. - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres. Messieurs Mangon et Bourrouilh-Parege, Mme Bernard comme membres titulaires ; Messieurs Duchène et Rossignol-Puech comme membres suppléants. -

2 - ACTIVITE ET RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC BORDEAUX METROPOLE

2.1 Organigramme et activité du groupe Régaz-Bordeaux

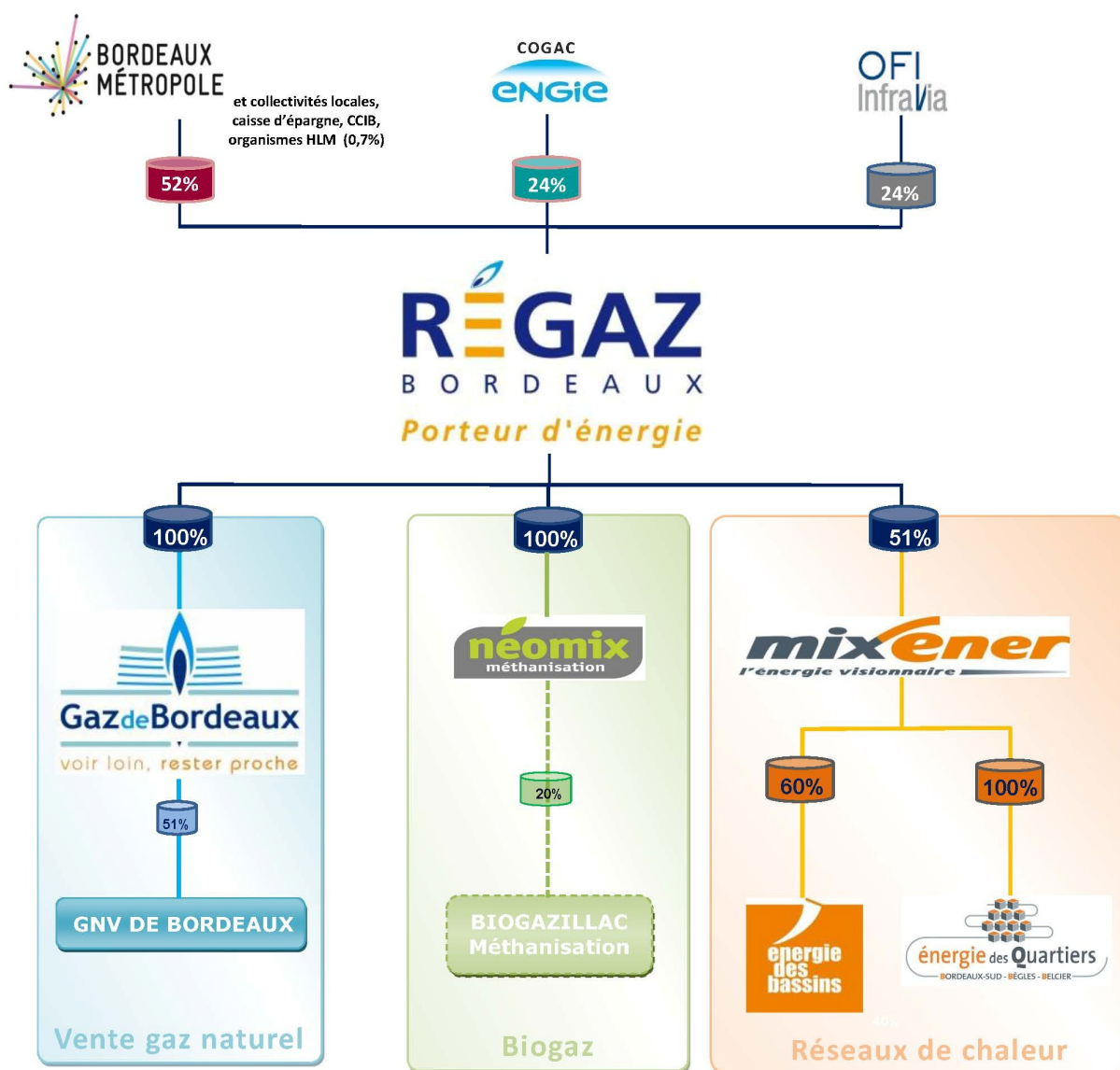
Le groupe Régaz dont la société mère est la SAEML Régaz-Bordeaux exerce principalement une activité d'exploitation du réseau de distribution de gaz de la région bordelaise ainsi qu'une activité de fourniture de gaz au consommateur final par le biais de sa filiale Gaz de Bordeaux S.A.S.

La SAEML dessert 46 communes et couvre environ 72% de la population girondine.

Le groupe Régaz est composé de plusieurs sociétés que la SAEML contrôle :

- Gaz de Bordeaux dont la SAEML détient 100% du capital ;
- Mixéner dont la SAEML détient 51% des titres ;
- Energie des Bassins dont Mixéner détient 60% du capital ;
- GNV de Bordeaux dont Gaz de Bordeaux détient 51% de participation,
- Néomix dont la SAEML détient 100% des titres ;
- Energie des quartiers dont Mixéner détient 100% des actions.

L'organigramme à ce jour figure ci-après.



affirmation des métropoles, la ville de Bordeaux, qui détenait la majorité du capital de la SAEML Régaz-Bordeaux ainsi que les 20 communes membres de la Métropole ont cédé leurs actions à Bordeaux Métropole.

Depuis ce transfert en 2015, le capital de la SAEML Régaz-Bordeaux, d'un montant de 38 M€ est réparti entre 3 actionnaires principaux :

- Bordeaux Métropole qui détient 51,9% du capital,
- Le fonds d'investissement InfraVia qui détient 24% du capital,
- La société COGAC, filiale de l'entreprise Engie qui détient 24% du capital.

Les contrats de concession de distribution de gaz des 21 communes ont fait l'objet d'avenants ; ils ont été transférés à Bordeaux Métropole sans aucune modification.

Sur les 21 communes concernées, 4 communes qui avaient délégué leur compétence au SDEG avant 2015 ont établi des avenants tripartites.

2.2 Activité au cours de l'exercice

2.2.1 L'activité gaz

Le chiffre d'affaires gaz a atteint 351.9 M€ pour 8 106 GWh alloués, dépassant largement les prévisions (334.6 M€ pour 7 452 GWh).

Pour mémoire le chiffre d'affaires de l'exercice précédent s'élevait à 277.4 M€ pour 5 474 GWh alloués, soit une progression de 26.9%.

L'évolution significative (+ 48%) des quantités vendues entre 2014 et 2015 provient :

- d'une légère hausse de la climatologie (hiver encore particulièrement doux avec peu de température inférieure à 0 degré) ;
- mais surtout d'un développement commercial considérable.

En effet, au 30 septembre 2015, Gaz de Bordeaux alimentait 221 583 PCE (Point de comptage et d'estimation) actifs contre 212 417 l'exercice précédent soit une progression de 4.3%.

L'exercice 2014-2015 montre une très forte augmentation des volumes vendus en offres de marchés (73% contre 45% l'exercice précédent), les tarifs réglementés de ventes ne devant plus concerner progressivement que la clientèle résidentielle. Pour la première fois dans l'histoire de l'entreprise, les volumes vendus aux clients résidentiels représentent moins de 30% des volumes totaux.

En fin d'exercice 2015, 79% des volumes vendus sur le marché des professionnels l'étaient hors territoire historique (contre 51 % à la fin du précédent exercice) et le nombre de PCE a été multiplié par 6 entre 2014 et 2015.

En matière tarifaire, cet exercice se caractérise par des mouvements à l'achat et à la vente identiques pour les Tarifs réglementés de vente (TRV).

La marge commerciale qui apparaît comme ayant progressé de 33 % entre 2014 et 2015 n'est pas un indicateur de la performance de l'entreprise dans les comptes consolidés analytiques. Il y a lieu, en effet, de tenir compte des charges de transport et d'acheminement qui ont fortement augmentées.

2.2.2 L'activité Energies renouvelables

L'activité « énergies renouvelables » est portée essentiellement par les sociétés Mixéner et Néomix.

Mixéner est orientée vers les réseaux de chaleur et de froid. Elle assure la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet de réseau de chaleur des Bassins à flot hébergé dans sa filiale « Energie des Bassins » détenue à 40% par EDF Optimal solutions.

Au cours de l'exercice, les travaux de la première tranche d'investissements du réseau de chaleur ont vu 2.5 km de réseaux posés sur chaque quartier « Chartrons et Bacalan » et 32 conventions de raccordement ont été signées avec des promoteurs privés ou publics.

L'exercice a vu également le réseau de chaleur des Bassins à flot entrer en phase exploitation.

Néomix, filiale à 100% de Régaz a été créée en mai 2014 pour porter le développement du groupe dans les projets d'épuration et d'injection de biogaz.
Pour l'exercice 2014/2015, il n'y a pas eu d'activité car les projets ont été suspendus.

2.3 Relations contractuelles avec Bordeaux-Métropole

Depuis le 1^{er} octobre 2016, Bordeaux Métropole a signé un nouveau contrat de délégation de services public de 30 ans avec la SAEML Régaz, portant sur la distribution publique de gaz naturel auprès de 22 communes de la Métropole.

3 - SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DU GROUPE REGAZ

3.1 Le compte de résultat

Le compte de résultat consolidé du groupe Régaz au 30 septembre 2015 est le suivant :

Compte de résultat GROUPE REGAZ (en K€)	2014/2015	2013/2014
Chiffre d'affaires vente de gaz	351 946	277 375
Achats	223 895	181 346
Marge commerciale gaz	128 051	96 029
% variation	33,35%	
+ Prestations et travaux	14 197	13 276
- Transport et acheminement	-45 583	-12 583
+ Production immobilisée	5 450	8 778
Production	102 115	105 500
% variation	-3,21%	
- Autres achats	-4 988	-4 950
- Services extérieurs	-11 304	-15 255
- Autres services extérieurs	-3 091	-3 740
Valeur ajoutée	82 732	81 555
% CA	22,6%	28,1%
- Impôts et taxes	-2 272	-2 395
- Frais de personnel	-34 311	-34 684
Excédent brut d'exploitation	46 149	44 476
% CA	12,6%	15,3%
- Redevances	-3 791	-2 858
- Charges courantes	-2 946	-2 478
Total Charges courantes	-6 737	-5 336
- Dotations aux amortissements et provisions	-16 194	-16 978
Résultat d'exploitation	23 218	22 162
% CA	6,3%	7,6%
Résultat financier	-1 391	-1 070
Résultat exceptionnel	1 059	-516
Résultat avant IS	22 886	20 576
- participation des salariés	-1 717	-910
- impôts sur les sociétés	-8 677	-6 897
Résultat net comptable additionné (Régaz + GDB + Mixéner + EDB)	12 492	12 769
Ecritures de consolidation	-2 412	-1 626
Résultat Groupe Consolidé	10 080	11 143
Part des Minoritaires	470	222
Résultat net	10 550	11 365

Au chiffre d'affaires gaz s'ajoute les activités complémentaires suivantes pour un total de 14.2 M€ :

- services techniques Gaz de Bordeaux pour un chiffre d'affaires de 7.3 M€ avec un taux de marge de 59.5 %, comprenant la maintenance des installations des particuliers pour un chiffre d'affaires de 3.4 M€ avec 21 577 contrats en portefeuille, et les études et chantiers (remplacements d'appareils, chantiers domestiques et professionnels) avec un chiffre d'affaires de 2.4 M€ ;
- autres prestations (déplacements des réseaux, diverses prestations informatiques) pour un chiffre d'affaires Régaz de 2.9 M€ ;
- facturation de 0.7 M€ par Mixéner (réseau de chaleur) ;
- droits de raccordement versés par les promoteurs représentant 3.3 M€ de chiffre d'affaires chez Energie des Bassins.

On notera également un montant de production immobilisée de 5.5 M€ liée en partie aux investissements de la SAEML Régaz, notamment la partie immobilisée de la main d'œuvre.

Sur l'exercice, le groupe a réalisé 21.2 M€ d'investissements comprenant :

- 14.9 M€ au titre d'investissements du réseau (SAEML Régaz).
- 1.4 M€ au titre des nouvelles applications logiciels.
- 4.9 M€ essentiellement pour la Société Energie des Bassins.

Les charges de Transport et d'acheminement correspondent au coût d'acheminement du gaz au tarif ATRD (Accès des tiers au réseau de distribution), payé par le fournisseur Gaz de Bordeaux à des gestionnaires de réseaux autres que la SAEML Régaz.

La hausse significative du poste « Transport et acheminement » est imputable au fort développement de Gaz de Bordeaux hors territoire historique.

Il y a donc lieu de rapprocher ces charges de l'évolution du chiffre d'affaires de Gaz de Bordeaux.

Les services extérieurs sont en baisse à hauteur de 25%, d'une part en raison d'un recours moindre à de la sous-traitance technique, et d'autre part en raison de la baisse des loyers des immeubles occupés suite à l'implantation prochaine du nouveau siège social de Régaz.

In fine, l'excédent brut d'exploitation est en amélioration de 3.7% par rapport à l'exercice précédent mais diminue en pourcentage du chiffre d'affaires (12.6% en 2015 contre 15.3% en 2014).

Les redevances versées aux communes augmentent de 3.2% consécutivement aux renouvellements des contrats de concession.

Le résultat d'exploitation ressort en amélioration de 4.7% et représente 6.3% du chiffre d'affaires.

Après imputation de la participation des salariés et de l'impôt société, le groupe dégage un bénéfice net comptable additionné de 12.4 M€ réparti entre :

- la SAEML Régaz-Bordeaux pour 9.2 M€ ;
- la SAS Gaz de Bordeaux pour 1.8 M€ ;
- la SAS Mixéner pour 0.2 M€ ;
- la SAS Energie des Bassins pour 1.2 M€.

Après retraitement des écritures de consolidation, le résultat net consolidé du groupe s'élève à 10 M€, en diminution de 9% par rapport à l'exercice précédent.

Pour information, sur cet exercice, il y a eu 9.6 M€ de distribution de dividendes aux actionnaires correspondant au résultat net 2014 de la SAEML Régaz (dont 4.9 M€ ont été reversés à la ville de Bordeaux) puis 16 M€ au titre d'un complément de dividendes pris sur les réserves du groupe (dont 8.3 M€ ont été reversés à Bordeaux Métropole).

3.2 Les perspectives pour l'exercice 2015/2016

Du point de vue du développement de son réseau :

- Régaz a mis en œuvre depuis la clôture de cet exercice une vaste gamme d'actions commerciales afin de promouvoir l'usage du gaz;
- Gaz de Bordeaux devrait confirmer la montée en puissance de l'activité hors territoire et le rôle de fournisseur de rang national ;
- Mixéner associé à Idex a remporté l'appel d'offres lancé par Bordeaux Métropole pour la création du réseau de chaleur dans le quartier de Saint Jean Belcier à Bordeaux.

Du point de vue institutionnel :

- Régaz a renouvelé par anticipation ses contrats de concession ;
- L'année 2016 devrait marquer également le début des travaux et discussions avec la Commission de régulation de l'énergie (CRE) concernant l'ATRD 5 qui devrait prendre effet au 1^{er} juillet 2017 ;

- Après la sortie du groupe ENI du capital de Gaz de Bordeaux au cours de l'exercice 2012-2013, des discussions ont été initiées avec différents acteurs du monde de l'énergie afin d'envisager une entrée au capital de Gaz de Bordeaux. A ce jour, ces discussions ont été suspendues faute de conditions favorables.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du rapport 2015 relatif à l'activité de la SAEML Régaz

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 décembre 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 JANVIER 2017	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 2 JANVIER 2017	 Madame Anne WALRYCK

Régaz-Bordeaux FICHE D'IDENTITE à Octobre 2016

Identité		
Dénomination sociale :	SAEML REGAZ-BORDEAUX	
Date de création :	août-91	
Durée :	45 ans	
Objet social :	Gestion de réseaux de distribution publique de gaz naturel	
Siège social :	6 Place Ravezies-cs 10029-33070 Bordeaux Cedex	Tél : 05 56 79 41 11 Fax : 05 56 79 42 87
Services Techniques	91 rue Jean Vaquier-33300 Bordeaux	
Président :	M. Jacques MANGON	
Directeur Général :	M MEUGNIOT Benoît	

Capital social et composition en €

(Non arrondie)

	montant	%	actions	sièges CA	représentants au CA	représentants BM aux A.G
Bordeaux Métropole (BM)	19 732 200	51,93%	98 661	7	M Jacques MANGON (Président) M Michel DUCHENE Mme Magali FRONZES Mme Maribel BERNARD M Clément ROSSIGNOL-PUECH Mme Claude MELLIER M Guillaume BOURROUILH PAREGE	M Jacques MANGON
Commune d'Arcins	400	0,00%	2			
Commune de Canéjan	3 000	0,01%	15			
Commune de Canténac	1 200	0,00%	6			
Commune de Cussac-Fort-médoc	1 400	0,00%	7			
Commune de Lamarque	1 000	0,00%	5			
Commune de Ludon Médoc	2 600	0,01%	13			
Commune de Macau	2 600	0,01%	13			
Commune de Pauillac	3 000	0,01%	15			
Commune du Pian Médoc	4 200	0,01%	21			
Commune de Soussans	1 400	0,00%	7			
Commune de St Jean d'Illac	2 800	0,01%	14			
Commune de Saint Julien-Beychevelle	1 000	0,00%	5			
Commune de Sainte Eulalie	2 600	0,01%	13			
Total des 13 communes hors Métropole (représentées par l'assemblée spéciale des collectivités locales associées)	27 200	0,07%	136	1	M Didier MAU (représentant des 13 communes hors Métropole)	
TOTAL COLL. LOCALES	19 759 400	52,00%	98 797	8		
Compagnie Gazière d'activités immobilières et Industrielles (Cogac)	9 119 800	24,00%	45 599	1	M Marc Haestier (Vice Président)	
Infravia Energie Aquitaine	9 119 600	24,00%	45 598	2	M Vincent Lévida (Vice Président) M Ludovic Both	
ENGIE	200	0,00%	1	1	M Antoine Roland AUGE (Vice Président)	
Caisse d'Epargne Aquitaine Nord	200	0,00%	1			
Chambre de Commerce et d'Industrie de BX	200	0,00%	1	1	M. Pascal Prat	
Conférence Départementale des Organismes HLM de France	200	0,00%	1			
M Vincent Lévida	200	0,00%	1			
M Ludovic Both	200	0,00%	1			
TOTAL PRIVES	18 240 600	48,00%	91 203	5		
TOTAL GENERAL	38 000 000	100%	190 000	13	Valeur de l'action : 200 €	

Principaux chiffres des comptes consolidés en milliers d'euros (après écritures de consolidation)

	2013	2014	2015
Chiffre d'Affaires	281 702	287 999	364 837
Produits d'exploitation	305 747	301 098	376 690
Charges exploitation	287 967	281 451	357 661
Résultat net	8 760	11 364	10 550
Effectif fin de période	511	505	494
Actif net Immobilisé	177 972	173 084	181 184
Actif Circulant	136 945	157 862	176 998
Capitaux Propres du groupe	109 943	116 311	101 285
Capitaux propres de l'ensemble (y compris minoritaires)	110 817	117 744	102 248
Total bilan	314 917	330 946	358 183

Divers :

Commissaires aux comptes Titulaires :

ACSE-Espace Aquilae-Immeuble Ambre-Rue de la Blancherie-33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
DELOITTE ET ASSOCIES-185 Avenue Charles De Gaulle-92524 NEUILLY SUR SEINE

Commissaires aux comptes suppléants :

M CHEVALIER Sébastien-27 Avenue des Mondauts-33270 FLOIRAC
B.E.A.S-195 Avenue Charles De Gaulle-92200 NEUILLY SUR SEINE